

OPINION

redaction.union@sonapresse.com

Le Gabon à la présidence du Conseil de sécurité des Nations unies

Par Emmanuel MBA ALLO* & Ghislain ONDIAS OKOUMA*

ÉLU en juin 2022, pour la quatrième fois, comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (ONU), le Gabon en assure la présidence depuis le 1er octobre. L'occasion pour nous de porter un regard sur le processus qui l'aura mené à cette Instance et sur ses contributions majeures au cours des mandats antérieurs.

Au moment de sa création, en octobre 1945, l'Organisation des Nations unies comptait 51 membres dont seulement quatre États africains : l'Égypte, l'Éthiopie, le Liberia et l'Union Sud-Africaine. Mais entre 1955 et 1963, par suite de l'accélération du mouvement de décolonisation, l'ONU enregistrera l'entrée de 31 nouveaux États membres africains sur les 113 pays qu'elle comptait. Aujourd'hui 193 pays dont 54 africains en font partie. Paradoxalement, alors que tous les autres continents étaient officiellement représentés au Conseil de sécurité, l'Afrique, elle, n'y disposait d'aucun siège statutairement réservé. Certes, des États tels que l'Égypte, la Tunisie, le Liberia, etc..., avaient déjà été élus au Conseil, mais les sièges qu'ils avaient successivement occupés ne leur étaient pas institutionnellement destinés. Ils eurent finalement gain de cause, en 1963, et le nombre de sièges de membres non permanents fut porté de six, répartis comme suit : cinq sièges pour l'Afrique et l'Asie ; deux sièges pour l'Amérique ; deux sièges pour l'Europe occidentale et autres États ; un siège pour les États d'Europe occidentale.

Cette réforme, entrée en vigueur en août 1965, permit à l'Afrique de disposer désormais en propre de trois sièges non permanents, en vertu d'un accord de partage équitable conclu avec les pays asiatiques auxquels revinrent les deux autres places. Cependant, ce n'est que le 1er janvier 1966 que les nouveaux sièges furent effectivement occupés par le Mali, le

Nigeria et l'Ouganda.

PARTAGE. Comment l'Afrique, grande bénéficiaire du réaménagement de la composition du Conseil de sécurité, se partage-t-elle les trois sièges qui lui sont attribués ?

Tout État souhaitant devenir membre non permanent du Conseil de sécurité est impérativement tenu de faire avaliser au préalable sa candidature par son Groupe géographique d'appartenance. Mais avant d'obtenir cet aval, l'État postulant doit affronter une procédure de sélection au sein dudit Groupe établi au sein de l'ONU.

Pour ce qui le concerne, le Groupe africain a, dès le 12 mai 1964, c'est-à-dire un an après sa création officielle, mis sur pied un Comité de candidatures. La mission confiée à celui-ci consistant pour chaque session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, à établir la liste de tous les postes, y compris ceux du Conseil de sécurité, réservés à l'Afrique à l'ONU.

De ce fait, le Comité des candidatures et le groupe africain à l'ONU dans son ensemble fonctionnent sous la dépendance du Conseil des ministres de l'Union africaine.

Force est de constater que c'est en réalité le Groupe africain, en liaison avec l'Union africaine, qui décide, en dernier ressort, de la candidature de tel ou tel État du continent africain à un poste dans un organe de l'ONU et, particulièrement au Conseil de sécurité. Décision prise toutefois sur la base de deux critères principaux : la rotation et la répartition géographique intra-africaine équitable. Il doit, ensuite, se soumettre à la procédure électorale qui implique l'intervention de l'Assemblée générale et pour être élu, l'État candidat doit recueillir une majorité des deux tiers des membres de l'ONU présents et votants (article 18 de la Charte de l'ONU).

En vue de permettre une bonne application du critère d'équilibre géographique, entre 1966 et 1976, le Groupe africain à l'ONU a divisé l'Afrique en quatre grandes régions, à savoir : l'Ouest,



Photo: DRI/L'Union

Emmanuel Mba A.

l'Est, le Centre et le Nord. En 1977, une cinquième région fut créée. Aujourd'hui, sur 54 États africains membres des Nations unies, l'Ouest compte 16 États, le Centre 7, le Nord 5, le Sud 11, tandis que l'Est se trouve doté de 15 États.

Pour partager les trois sièges qui reviennent à l'Afrique, il est prévu que seul l'Ouest (comptant le plus grand nombre d'États) doit continuer à avoir la priorité, concernant l'entrée au Conseil de sécurité. C'est pourquoi, cette région s'y trouve toujours représentée. Le Centre doit par contre siéger en alternance avec le Nord, et la région Est avec le Sud.

1978, LA PREMIÈRE FOIS. Le renouvellement annuel des membres africains non permanents s'est opéré selon un rythme faisant alterner, une année sur deux, un État puis deux. Et cette tendance est demeurée la même depuis la mise en œuvre de la réforme de 1963. Et c'est dans le cadre de cette alternance que le Gabon, État du Centre, entre pour la première fois au Conseil de sécurité en 1978, succédant à la Jamahiriya arabe libyenne, État du Nord.

Lorsqu'il siège au Conseil de sécurité durant la période 1978-1979, notre pays prend une part active aux débats soutenant l'urgence de mettre fin aux régimes ségrégationnistes et coloniaux de l'ancienne Rhodésie (devenue Zimbabwe), d'Afrique du Sud et de Namibie.

Il sera pour cela, aux côtés de l'île Maurice et du Nigeria, le 7 mars 1978, pour demander et obtenir du Conseil de sécurité, la prise de parole en son sein, de Robert G. Mugabe et Joshua



Photo: DRI/L'Union

Ghislain Ondias Okouma.

Nkomo, leaders indépendantistes de l'actuel Zimbabwe.

C'est à la demande des mêmes États que le 31 octobre 1978, ledit Conseil invitera également Théo Ben Gurirab, Chef de la délégation du mouvement indépendantiste de Namibie (SWAPO) aux Nations unies, à plaider la cause du Peuple du Sud-Ouest-africain. **PRIORITÉS.** C'est le 1er janvier 1998, soit trente-huit ans après son accession à la souveraineté internationale, que le Gabon entame son second mandat au Conseil de sécurité qui prendra fin le 31 décembre 1999. Cette entrée se fait dans un contexte africain marqué par d'après conflits civils, singulièrement ceux qui déchirent le Liberia depuis 1989 et la Sierra Leone depuis 1991.

Aux côtés des autres membres du Conseil, le Gabon dans son souci permanent de paix, va œuvrer à l'adoption de la résolution 1270 (22 octobre 1999) créant la Mission des Nations unies en Sierra Leone (MINUSIL) dans le but d'aider les parties en conflit dans cet État, à parvenir à la cessation des hostilités.

L'histoire retiendra que notre pays, co-initiateur de l'idée de renforcement des troupes de la MINUSIL, aura été de ceux qui ont permis d'atteindre cette issue. Les priorités affichées par le Gabon au cours de son troisième mandat de la période 2010-2011 étaient claires : appuyer la stabilité en Haïti, soutenir la recherche de solutions pacifiques pour les pays africains en crise, souligner la nécessité de la réforme du Conseil de sécurité et renforcer notre visibilité diplomatique. C'est durant ce mandat que sera

créé le Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), le 1er janvier 2011, officiellement inauguré à Libreville, le 2 mars 2011.

À son actif également, durant ce mandat de 2010-2011, le vote en faveur de la résolution 1973 du Conseil de sécurité établissant une zone d'exclusion aérienne en Libye, en pleine tourmente, assumant son rôle de pays pour lequel la protection des civils en temps de guerre demeurera toujours une priorité absolue.

En juin 2011, le Gabon assurera la présidence du Conseil de Sécurité après l'avoir accompli en mars 2010. À cette occasion, le 7 juin 2011, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, présidera à New York, un Débat de Haut niveau consacrée aux conséquences pour la paix et la sécurité internationales de l'épidémie de VIH/Sida.

Cette importante rencontre aboutira à l'adoption à l'unanimité de la résolution 1983 (2011), par laquelle le Conseil reconnaît que la violence et l'instabilité qui règnent en période et au lendemain de conflit peuvent exacerber l'épidémie de VIH et note la " nécessité d'une intervention cohérente des Nations unies pour aider les États Membres à faire face à ce problème ".

C'est une avancée majeure dans l'approche relative à la mise en place et au déroulement des missions et opérations de maintien de la paix, à travers le monde.

Pour la 6e fois de son histoire, le Gabon exerce à nouveau la présidence du Conseil de sécurité, dans le cadre de l'actuel mandat qu'il achèvera le 31 décembre 2023.

Ce quatrième mandat lui offrira l'occasion de mettre en exergue les conséquences graves et profondes sur la paix et la sécurité mondiales du changement climatique, interconnecté avec d'autres crises, ainsi que l'exigence d'une réponse internationale forte et concertée pour y faire face.

* Ancien ambassadeur du Gabon auprès des Nations unies

* Enseignant de Relations internationales, Université internationale de Libreville (UIL)